

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2009

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille neuf, le onze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents (21): Mmes DELPORTE, LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mmes GRIZARD, CLAUDET, M. MAUBERT, Mme SPEHAR, MM. CAMISULI, LEFEVRE, TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, Mme DUCHENNE, M. LECLERCQ, Mmes PARKER, DEKKER, REGNIER, Mme GUERiot, MM. LEBEGUE, BONY, Mme GIRE

Procurations (7): M. SEUILLOT à M. LECLERCQ
M. MONPERT à M. MAUBERT
Mme PRUZINA à Mme GRIZARD
M. DINTILHAC à Mme REGNIER
Mme BELMIN à M. NIVERT
M. PEIGNEN à M. LEBEGUE
M. DANIEL à Mme GUERiot

Excusés (8): MM. SEUILLOT, MONPERT, Mme PRUZINA, M. DINTILHAC, Mme BELMIN, MM. PEIGNEN, DANIEL, Mme BLAIS-PERRIN

Absent (0) :

En exercice	:	29
Présents	:	21
Votants	:	28

Madame DELPORTE déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2009

Monsieur BONY note qu'il est écrit dans ce compte rendu qu'une motion sur la suppression de la taxe professionnelle serait inscrite à l'ordre du jour du présent conseil municipal, ce qui n'est visiblement pas le cas.

Madame le Maire lui explique qu'il s'agit d'une erreur. Il ne fallait pas lire conseil municipal mais communautaire. En effet, ce sujet est bien à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 1 voix (M. LEBEGUE)

POUR : 27 voix

1/ ESPACE CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION 2^{EME} TRANCHE AUPRES DE LA DRAC

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de construire sur le site des Chardonnerets un espace culturel d'une surface hors œuvre nette de 1 557 m² sur deux étages en vue d'accueillir la médiathèque (d'une surface de 891 m²), les salles de musique, de théâtre et d'arts plastiques, ainsi qu'une salle d'exposition et de spectacles pouvant accueillir 150 personnes. Ce projet est conçu en tenant compte de la RT 2005 et les cibles de Haute Qualité Environnementale (HQE)

L'Avant-Projet Détaillé fixe le coût prévisionnel de ce projet à 2 303 498,53 € HT soit 2 754 984,24 € TTC.

Ce projet a déjà obtenu les subventions suivantes :

- de la part de la région : 536 800 €
- de la part du département : 96 558 €
- de la part de la réserve parlementaire : 50 000 €
- de la part de la DRAC, 1^{ere} tranche : 50 000 € sur un montant prévu de 450 000€

Le budget primitif 2009 prévoit pour cette opération la somme de 3 282 000 €, soit le montant total de l'ensemble des travaux et maîtrise d'œuvre, toutes taxes comprises.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est maintenant temps de solliciter la DRAC pour le versement de la 2^{eme} tranche de subvention.

Monsieur BONY demande quelle suite a été donnée à la réunion générale du mois d'octobre au sujet de ce centre culturel.

Madame le Maire explique que l'annonce a été publiée et que nous sommes en train de réceptionner les candidatures, avec comme date limite le 30 mars. La commission d'appel d'offres se réunira à cette occasion. Concernant les modifications proposées, elles ne remettent pas en cause le projet lui-même. Il s'agit d'éléments qui ne modifient pas le projet sur le fond. Des modifications ultimes seront sûrement apportées au moment de la signature des marchés en mai.

Concernant le référé de Bois le Roi Environnement contre le permis de construire, il a été gagné par la commune. Donc pour l'instant le projet suit son cours.

Il est vrai que le budget de ce projet a augmenté entre 2003 et 2009, mais les surfaces et les subventions également. Conformément à ce qui a été dit lors du débat d'orientation budgétaire, le projet d'extension/réhabilitation du gymnase ne sera définitivement lancé que lorsque les montants du marché du centre culturel seront définitivement connus.

Madame GIRE demande si les subventions ont augmentées proportionnellement au budget ?

Madame le Maire lui répond que oui, puisqu'elles représentent environ 50 % du montant des travaux.

Monsieur BONY explique que le Conseil Général essaie en ce moment de récupérer une certaine somme à l'Etat pour compenser des transferts de compétences. Il est nécessaire que le département récupère son argent car le département est un financeur important des projets de la commune. Cette demande auprès de l'Etat n'est pas une opération politique.

Monsieur LEBEGUE annonce qu'il va s'abstenir pour ne pas voter contre une subvention. Il rappelle qu'il est contre le projet, qui ne convient pas aux niveaux architectural, environnemental et budgétaire.

Madame le Maire note une collusion de son groupe avec les intérêts de l'association Bois le Roi Environnement.

Monsieur LEBEGUE répond qu'effectivement sur ce point leurs opinions se rejoignent mais que son groupe n'a rien fait pour.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la DRAC pour le versement de la 2^{ème} tranche de la subvention.

Le Conseil Municipal,

- Par :

- o **Contre** : 0 voix
- o **Abstention** : 4 voix (Mme GUERLOT, MM. PEIGNEN, LEBEGUE, DANIEL)
- o **Pour** : 23 voix

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la DRAC pour le versement de la 2^{ème} tranche de la subvention.

2/ VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la loi de finances rectificative pour 2009 ouvre la possibilité de réduire le délai de versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les collectivités qui augmenteront leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009.

La commune a dépensé en investissement :

- en 2004 : 993 903 €
- en 2005 : 1 132 820 €
- en 2006 : 1 333 460 €
- en 2007 : 2 151 686 €

soit une moyenne de référence de 1 410 467 €.

De ce fait, si la commune s'engage dans cette démarche, elle percevra en 2009, le FCTVA pour les années 2007 et 2008. Si la commune parvient à investir plus de 1 410 467 € en 2009, elle conservera l'avantage de la réduction du délai de versement en 2010 et les années suivantes. Si non, elle ne percevra pas de FCTVA en 2010 et sera de nouveau soumise au principe du décalage de deux ans entre la réalisation des investissements et le versement du FCTVA correspondant.

Madame le Maire explique que cet engagement de la commune être contractualisé par une convention avec l'Etat.

Monsieur TACCON explique qu'en fonction des dépenses antérieures et de celles prévues en 2009, ce remboursement anticipé porte sur la somme de 600 000 € et atténue le besoin de financement de la commune et donc le montant des futurs emprunts. Par ailleurs, comme on ne connaît pas l'avenir du FCTVA, il est bon de

recupérer maintenant ce que l'on nous propose. Au total, Monsieur TACCON estime que cette mesure pourrait permettre d'éviter au total sur 3 ou 4 ans à venir, jusqu'à un maximum de 100 000 € d'intérêts selon l'évolution des taux.

Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer une convention de ce type avec le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat. .

3/ ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°08/101 du 10 décembre 2008 qui l'autorisait à acquérir 42 parcelles appartenant à Monsieur Boudineau pour une superficie de 30 144 m² et un montant de 50 000 € soit 1.66€ le m².

Après vérification par les notaires, il convient de préciser qu'il s'agit de 61 parcelles. C'est pourquoi, Madame le Maire demande au Conseil de délibérer de nouveau pour acquérir ces 61 parcelles pour une surface de 30 341 m² et un montant de 50 000 € :

Parcelles	Superficie m ²	Parcelles	Superficie m ²	Parcelles	Superficie m ²
La Mare à l'Entonnoir :		Les Plantes Fleuries :		La Boue :	
D 839	110	D 685	80	D 432	38
D 840	276	D 689	161	D 471	61
D 841	275	D 698	176	D 521	400
D 846	1 039	D 694	112	D 479	125
D 847	160	TOTAL	529	TOTAL	624
D 849	181				
TOTAL	2 041	Les Foucherolles :		Le Bois du Closeau :	
		D 1208	6 950	D 742	76
La Fosse Boyau :		D 1215	649	D 759	2 546
D 585	101	D 1209	469	D 770	880
D 601	144	D 1210	479	D 820	276
D 602 BIS	52	D 1211	549	D 776	27
D 609	54	D 1220	4 790	D 775	225
D 615	164	D 2655	899	D 789	54
D 619	566	TOTAL	14 785	D 782	1 274
D 620	74			D 760	252
D 631	66	Le Bas du Paton :		D 805	344
D 634	137	D 135	303	D 743	195
D 637	41	D 140	263	D 792	114
D 638	36	D 156	168	D 771	249
D 671	131	D 167	1 355	D 821	280
D 611	32	D 169	120	D 758	572
TOTAL	1 598	TOTAL	2 209	D 769	76
				D 772	27
Le Puits :				D 781	214
D 543	109			D 790	307
TOTAL	109			D 813	169
				D 832	289
				TOTAL	8 446

Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

4/ VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS « DESSINE MOI UN MOUTON » ET « LE TRAIT D'UNION »

Madame le Maire explique que le vote des subventions aux associations aura lieu en mai, comme chaque année.

Afin d'éviter à deux des plus importantes associations de la ville des problèmes de trésorerie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de leur verser un acompte de 60 000 € pour « Dessine Moi Un Mouton » et de 50 000 € pour « Le Trait d'Union ».

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE** de verser un acompte de 60 000 € à l'association « Dessine Moi un Mouton » et 50 000 € à l'association « Le Trait d'Union ».

Informations

Madame le Maire rappelle la **réunion publique au sujet de la collecte des encombrants le samedi 4 avril à 10 heures 30 en mairie.**

A ce propos, Monsieur LEBEGUE déplore l'abandon de cette collecte. Il s'agit d'un service public en moins, ce qui est regrettable.

Monsieur BONY trouve qu'il y a un peu d'hypocrisie dans cette histoire. Il est lui-même utilisateur de la déchetterie mais il y a des contraintes, c'est éloigné de Bois le Roi et ce n'est donc pas forcément le mieux écologiquement parlant. De plus, certains habitants n'ont pas la force, ou n'ont pas de voiture pour pouvoir y aller. La seule alternative pour les bacots est un service payant, ce qui est une forme de discrimination.

Monsieur TACCON répond que de toute façon, privé ou public, le service est toujours payant.

Madame LEQUELLENEC explique que le SMICTOM n'a plus le droit de collecter les déchets verts, ni les déchets d'électroménager. Le changement ne sera donc pas si important que cela.

Madame le Maire dit qu'il est établi que ce sont « les plus riches » qui produisent le plus de déchets, ce qui rend la discrimination « plus juste ».

Monsieur LEBEGUE propose de faire une déchetterie au lieu d'un Centre Culturel.

Madame GUEROT souhaiterait que la collecte des encombrants ait lieu 3 ou 4 fois par an.

Madame le Maire explique qu'aujourd'hui les encombrants ne sont pas recyclés mais enfouis, que cette situation ne peut pas perdurer et que les lieux d'enfouissement sont progressivement fermés.

Monsieur LEBEGUE regrette qu'il n'y ait plus non plus de collecteurs de vêtements en ville.

Madame le Maire lui répond qu'ils ont effectivement ils ont été retirés, sources de début d'incendies et de dégradations diverses.

Agenda

19 mars : commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
Conseil Communautaire le 23 mars

Prochain conseil : Le mercredi 8 avril 2009

La séance est levée à 21h20.